

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Valable 5 ans à compter du 09/08/2024

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 relatif à la réaction au feu des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 23/03/2010 modifiant l'arrêté du 05/02/1959 modifié)

Procès-verbal n° DO-24-6319\A-R1

Matériau présenté par:

France

Référence commerciale:

0329 ETAMINE NON FEU

Description sommaire :

Tissu d'ameublement en tissu Polyester ignifugé dans la masse
Mode de fixation : Sans fixation
Substrat : Sans substrat
Face exposée : Faces identiques
Application : Bâtiment Français
Epaisseur nominale totale : 0,23 mm (déclarée par le client).
Masse volumique : 347,8 kg/m³ (calculée par le laboratoire).
Masse surfacique : 0,08 kg/m² (déclarée par le client).
Coloris testés : 10 (blanc) et 15 (écru).
Coloris validés : 10 (blanc) et 15 (écru).

Nature de l'essai :

NF P 92-503 - Essai à la bougie électrique / NF P 92-504 – Essais de propagation de flamme / NF P 92-505 – Essais de goutte

Référence du rapport d'essai :

DO-24-6319\A-R1 du 09/08/2024

Classement :

M1

Durabilité du classement : Non limitée à priori

Compte tenu des critères résultants des essais décrits dans le rapport annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE

Valable sur la face d'usage pour toute application non couverte par l'article AM18 du règlement ERP concernant les sièges rembourrés »

A Bruay-la-Buissière, le 09/08/2024

Signé

Signature de la personne ayant réalisé le classement

P.O. : Laura ERARD

Thomas TURF
Ingénieur praticien

Approuvé

Signature de la personne autorisant le présent rapport

PO Thomas TURF

Pour ordre, suppléant du président Franck POUTCH
Skander KHELIFI
Responsable technique